

**Motion Fabienne Freymond Cantone et consorts pour un concept énergétique communal et régional ayant valeur légale**

*Texte déposé*

Plus que jamais, il s'agit de penser à notre avenir énergétique. Avec la décision fédérale de retrait du nucléaire, d'autres énergies doivent prendre le relais. Bien sûr, ce sont à la fois leur économie, la rationalisation de leur emploi et la production d'énergies propres, renouvelables et locales, qui sont à favoriser pour combler l'actuelle importante production électrique nucléaire. Le Conseil d'Etat, de par son programme de législature, ses nouvelles moutures de loi sur l'énergie et de l'aménagement du territoire que l'on vient de voir en consultation, ses campagnes d'information et ses subventions pour développer ces potentiels de nouvelles énergies et d'économies, va clairement dans ce sens politique. Dernièrement, le SEVEN a par ailleurs publicisé les bienfaits de concepts énergétiques communaux. Plus précisément il a organisé une série de rencontres avec les autorités communales au sujet de cet instrument d'aide à la décision, les invitant à établir un bilan énergétique du territoire dont elles ont la charge. Celui-ci doit ensuite servir de base pour élaborer un plan d'action dans les domaines du bâtiment, de la mobilité et de l'approvisionnement en énergies. Plusieurs communes vaudoises se sont essayées à cet exercice, passionnant et riche d'enseignements. A noter que le canton soutient les communes, aussi financièrement, dans ce travail d'inventaire et de planification.

Ainsi, pour prendre l'expérience de Nyon, l'analyse faite montre qu'avec la géothermie profonde et le solaire, cette commune dispose d'importantes ressources renouvelables à valoriser sur une large partie de son territoire. Suivant les quartiers, ce sont d'autres énergies qui sont préférables (eau du lac le long des rives, chauffage à bois dans les zones excentrées). Ce concept énergétique donne donc une idée des ordres de grandeurs des besoins et moyens, limite les champs de solution à étudier plus avant et sert donc de première aide à la décision pour les autorités politiques, l'administration et les partenaires privés lors de développements de quartier ou de rénovations. Cependant, la commune disposant de ce concept énergétique n'a aucune possibilité d'obliger un promoteur privé à faire une étude de concept énergétique détaillée sur un quartier et de prescrire des solutions à étudier. De plus, elle ne peut pas imposer des choix énergétiques aux promoteurs privés sauf pour le raccordement d'un chauffage à distance existant alimenté principalement par des énergies renouvelables. Donc, même lorsqu'une solution énergétique renouvelable efficace est envisageable, la concrétisation ne pourrait qu'être négociée. La capacité à proposer des solutions de financement par la commune joue alors un rôle déterminant, voire bloquant. Le système vaudois d'encouragement à la conception énergétique montre là ses limites.

Dans le canton de Genève, on a été proactif sur le sujet ; leur loi sur l'énergie dit en son article 11, alinéa 1 : « *Les autorités compétentes veillent à ce que les divers plans directeurs, tels que le plan directeur cantonal d'aménagement du territoire, tiennent compte de la conception générale en matière d'énergie et du plan directeur des énergies de réseau.* » Et en son alinéa 2 : « *En matière d'aménagement du territoire, les plans directeurs de quartier, les plans localisés agricoles et les plans visés à l'article*

13, alinéa 1, lettre b, de la loi d'application fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987,<sup>1</sup> comportent un concept énergétique territorial. Ces deux dernières catégories de plans répondent aux principes de l'écologie industrielle. » Elle ajoute dans son alinéa 3 : « L'autorité compétente peut décider en cas de besoin qu'une portion de territoire particulière fasse l'objet d'un concept énergétique territorial selon les conditions définies dans le règlement. »

A noter que le concept énergétique peut, et doit se faire, selon des géométries très variables suivant les communes. Ainsi, une commune a de quoi penser sa planification énergétique sur son propre territoire, au vu de riches ressources à disposition. A l'inverse, d'autres communes, pour être efficaces, doivent penser leur concept énergétique au niveau intercommunal, voire régional, pour utiliser au mieux toutes les opportunités locales.

**Ainsi, par motion, nous avons l'honneur de demander l'intégration dans notre législation vaudoise, notamment dans la LATC, de la force légale pour les concepts énergétiques communaux, intercommunaux ou régionaux, concepts qui doivent bien sûr être cohérents avec la planification directrice cantonale.** A noter que cette même demande a été relayée par des communes et la Commission de l'énergie lors de leurs retours de consultation du Conseil d'Etat. Pour reprendre une citation du Centre patronal, dans l'une de ses dernières communications sur la croissance économique, « *il faut veiller à ce que cette croissance se déroule dans de bonnes conditions, y compris en planifiant et en construisant les infrastructures nécessaires suffisamment tôt pour ne pas se retrouver le dos au mur, et avec suffisamment d'intelligence et de goût pour préserver notre qualité de vie.* » Un concept énergétique communal ou régional bien pensé, formalisé et appliqué, entre précisément dans cette volonté de maîtrise de la croissance et d'anticipation des problématiques énergétiques que nous ne manquerons pas de connaître.

*Demande le renvoi au Conseil d'Etat.*

Nyon, le 15 novembre 2011. (Signé) *Fabienne Freymond Cantone et 50 cosignataires*

**Mme Fabienne Freymond Cantone** : — Planification énergétique : c'est de cela dont il s'agit dans cette motion. Nous savons tous que nous devons économiser l'énergie et en produire de la propre, renouvelable, afin de combler, à terme, un manque résultant, entre autres, de l'abandon du nucléaire en Suisse. Pour arriver à combler ce futur manque, il faut planifier les choses aujourd'hui. Les concepts énergétiques territoriaux, soutenus actuellement par le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), sont dans cette ligne. Les communes qui commencent à utiliser cet instrument sont d'ailleurs très preneuses. En quelques images et quelques mots, qu'est-ce que ce concept énergétique communal ou territorial que l'on pourrait aussi appeler schéma directeur des énergies — pour plus de clarté et une nomenclature moins genevoise ? A noter que ma motion est très inspirée de ce qui se fait depuis plusieurs années à Genève avec beaucoup de succès. Le concept énergétique territorial identifie et caractérise les éléments suivants, chacun étant traité à une échelle spéciale pertinente :

- le potentiel de ressources énergétiques renouvelables et locales ainsi que les rejets thermiques ;
- les besoins énergétiques actuels et leur évolution future ;

---

<sup>1</sup> Plans et règlements directeurs des zones industrielles et plans localisés de quartier à vocation industrielle

- les acteurs concernés et leur rôle ;
- les infrastructures énergétiques existantes et projetées.

Ainsi le concept énergétique territorial a une approche à une échelle du territoire ou à l'un de ses découpages qui vise, bien sûr, à diminuer les besoins en énergie, notamment pour la construction de bâtiments répondant à un standard de hautes performances énergétiques par la mise en place de technologies efficaces pour la transformation d'énergie. Il vise aussi à développer des infrastructures et des équipements efficaces pour la production et la distribution d'énergie. Il a également pour objectif d'utiliser le potentiel énergétique local renouvelable et les rejets thermiques et, enfin, d'organiser les interactions en relation avec l'environnement entre les acteurs d'un même territoire. Tout cela doit se retrouver par la force des choses dans une planification de territoire où des schémas directeurs des énergies devraient être inclus dans la planification territoriale communale, voire régionale suivant les lieux. Bien sûr, tout doit entrer dans la philosophie de la planification cantonale territoriale. C'est seulement en rendant cohérente cette planification énergétique, de la base au sommet et vice versa, que l'on pourra vraiment avancer avec des économies d'énergie et, par leur utilisation rationnelle et efficace, produire plus d'énergie propre et locale.

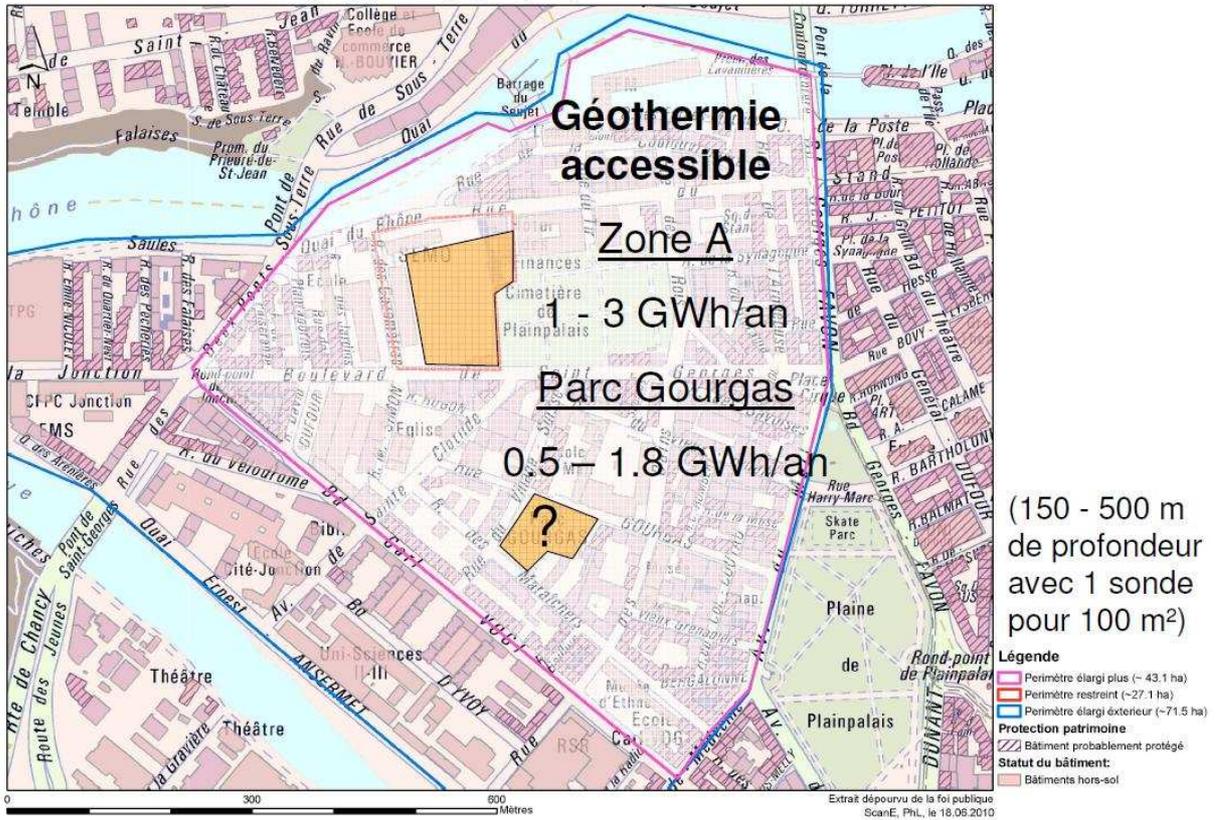
J'ai demandé au secrétariat de nous projeter trois graphiques émanant du Service de l'énergie du canton de Genève pour que vous puissiez voir à quoi cela ressemble.

Sur Genève, on identifie quel quartier pourrait bénéficier de l'apport de la chaleur du lac, ou quel autre devrait plutôt fonctionner avec un réseau de chauffage à distance, utilisant telle ou telle énergie.

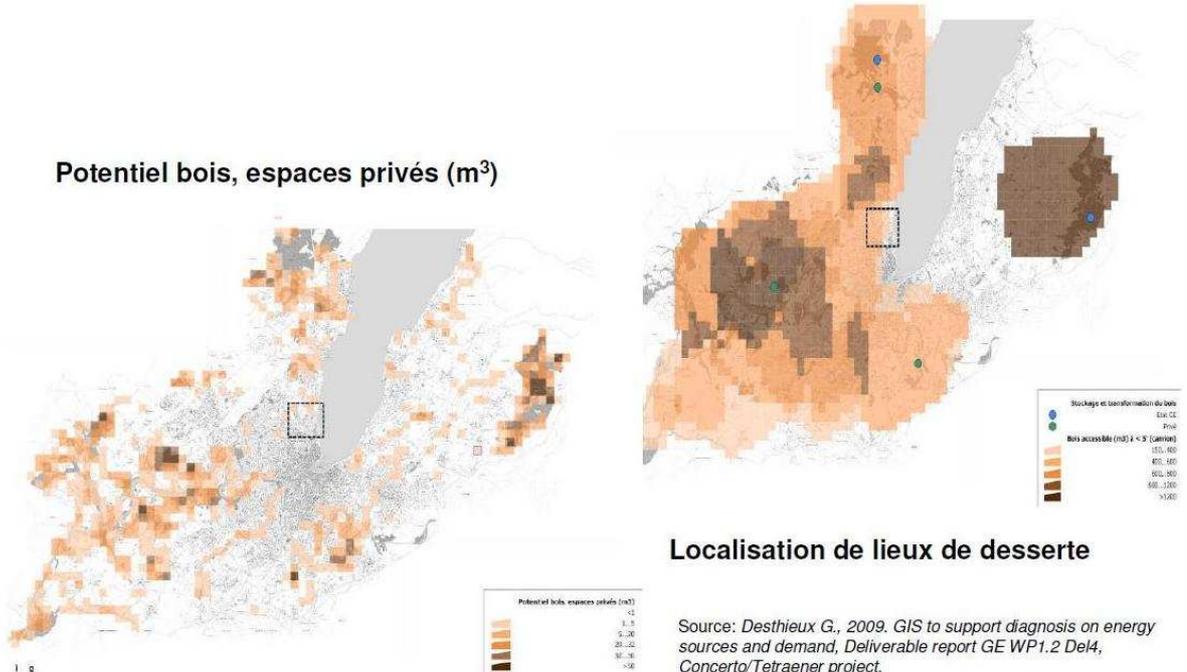


Voilà une échelle de quartier à forte densité où l'on voit quel genre de quartier pourrait être chauffé de quelle manière.

**Carré-Vert - Périmètres restreint (rouge) et élargie plus (rose)**



La dernière carte concerne les bois et les forêts : où y a-t-il du bois ? Est-ce qu'il serait logique de chauffer au bois un quartier proche ?



Sur le terrain, je peux partager mon expérience, en charge que je suis du dicastère de l'urbanisme à la Municipalité de Nyon. Notre problème majeur est celui-ci. Les concepts énergétiques que l'on peut développer dans les communes n'ont aucune force obligatoire. On fait beaucoup de plans pour des quartiers chauffés écologiquement et économiquement, et pour une exploitation potentielle de source d'énergie propre. Mais

les promoteurs actifs sur un quartier veulent, qui utiliser du bois pour se chauffer en pleine ville de Nyon, qui privilégier le gaz et qui plutôt opter pour des panneaux solaires. Il n'y a rien d'autre à faire pour l'Autorité politique que d'accepter cette utilisation disparate de sources d'énergie sur un même quartier ou de payer avec l'argent du contribuable ces promoteurs pour qu'ils aillent dans le sens voulu par la planification énergétique communale, ce qui profiterait aux habitants d'un seul quartier. J'ai illustré de manière patente ce qui ne va pas. Il faut rendre ces concepts énergétiques obligatoires, naturellement en suivant toutes les étapes démocratiques habituelles, pour pouvoir avancer dans ce domaine de la planification énergétique rationnelle, économique, propre.

La discussion est ouverte.

**Mme Isabelle Chevalley :** — J'aimerais appuyer la proposition de notre collègue sur le fond et sur la forme. D'abord sur le fond : je fais partie de la Commission cantonale de l'énergie qui a fait différentes remarques suite à la consultation ouverte sur la loi sur l'aménagement du territoire (LATC). Elle faisait remarquer qu'il n'y avait pas — ou très peu — d'objets liés à l'énergie dans cet aménagement du territoire. Comme l'a dit notre collègue, l'énergie fait intégralement partie de l'aménagement du territoire, c'est fondamental.

Sur la forme, il est important de renvoyer cette motion directement au Conseil d'Etat parce qu'elle doit pouvoir être intégrée dans la réflexion qui est actuellement en cours sur la loi sur l'aménagement du territoire, puisque la consultation est terminée et qu'un message doit à présent être préparé pour le Grand Conseil. Si cette motion part en commission, on va perdre une année et elle arrivera comme la grêle après les vendanges. Je vous invite à soutenir cette proposition, elle est nécessaire. La Commission cantonale de l'énergie, qui est composée du professeur Püttgen, de la Romande Energie, de la Chambre vaudoise immobilière et de nombreuses personnes de tous bords de ce canton, soutient que l'énergie doit faire partie de l'aménagement du territoire. C'est un réel besoin et on ressent aujourd'hui une résistance de la part du Service du développement territorial. Je vous demande votre appui.

**M. Jean-Marie Surer :** — Contrairement à ma préopinante, je demanderai pour ma part un renvoi en commission, car j'ai besoin d'explications approfondies avant d'accepter cette motion. Vous demandez une force obligatoire, si je comprends bien votre motion. Madame Freymond Cantone, vous demandez qu'on oblige des privés à adhérer à un concept énergétique communal ou intercommunal. Les communes doivent pouvoir imposer ce concept énergétique. Soit. Vous allez en quelque sorte donner le pouvoir aux communes de dire à tel ou tel particulier : « Vous, vous vous chauffez au bois ! Vous à la géothermie, etc. ». C'est donc un oukase que les communes pourront faire à l'endroit des privés. Vous parlez de Nyon dans le développement de votre motion et de la géothermie. Je me réjouis que les études avancent dans la région nyonnaise et sur la Côte. Mais à Nyon, nous ne sommes par encore fixés puisque le forage profond n'est pas terminé. Dans votre texte, vous faites référence à un article qui a paru dans le journal du Centre patronal. Je trouve qu'il n'est pas tout à fait en adéquation avec la demande de votre motion ; c'est un écran de fumée. Je ne suis pas véritablement opposé à cette motion, mais j'estime qu'il faut des explications avant d'imposer une force légale et je souhaite aller en commission pour en débattre avec vous.

**M. Alexis Bally :** — Je trouve la proposition excellente. S'il y a un domaine où les intérêts particuliers et à court terme devraient céder le pas à l'intérêt général, c'est bien

celui de l'énergie. A court terme, car à moyen et long termes, les privés ont tout intérêt à adhérer au concept énergétique des communes et collectivités, et à prendre des mesures en conséquence. Je vous invite donc à soutenir cette motion et à la renvoyer directement au Conseil d'Etat.

**M. Guy-Philippe Bolay :** — Mme Freymond-Cantone veut rendre obligatoire les concepts énergétiques communaux, intercommunaux ou régionaux. A l'heure actuelle, il faut rappeler que les choses se font sur une base volontaire, le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) se limitant à aider les communes à dresser un plan énergétique. Pour Mme Freymond Cantone, les concepts énergétiques devront donner la possibilité aux communes d'imposer certaines énergies plutôt que d'autres. Cette idée de concepts énergétiques communaux va prendre de l'ampleur car il est évident — et je le reconnais — qu'il y a des synergies à réaliser en mettant davantage les forces en commun, en définissant de véritables stratégies locales. Mais cette motion porte en elle les germes d'une planification tous azimuts des investissements dans les systèmes de chauffage et de refroidissement. Avec des concepts ayant force légale, ou donnant des pouvoirs contraignants aux autorités, les entreprises et les particuliers risquent de se voir rapidement imposer telle source d'énergie plutôt que telle autre, et peut-être telle machine plutôt que telle autre. Des rénovations pourront être imposées, mais tiendront-elles compte de la capacité d'investissement des petites et moyennes entreprises ? En tout état de cause et comme l'a demandé M. Surer, il me semble indispensable que cette motion soit d'abord discutée en commission et pas directement renvoyée au Conseil d'Etat.

**Mme Fabienne Freymond Cantone :** — Il s'agit de planification directrice. De la même manière que nous avons un plan directeur pour l'aménagement du territoire, je demande que dans le plan directeur du territoire et dans tout ce qui se passera au niveau inférieur, on doit penser énergie. Vous l'avez dit, monsieur Bolay, il faut penser synergie, il faut penser stratégies locales. Ce n'est évidemment pas avec la bonne volonté d'un ou deux promoteurs que l'on va arriver à avancer. Il faut penser les choses au niveau du quartier, au niveau de la commune ou de l'ensemble de communes pour arriver à économiser de l'énergie et avoir de l'énergie plus propre. C'est cela le but.

Vous parlez d'oukase, monsieur Surer. Ce ne sont pas des oukases ! Tout le monde va s'y retrouver. On ne va bien évidemment pas imposer une source d'énergie aux coûts fous pour aller contre les intérêts de notre propre population ou nos entreprises. Ce n'est pas le but de l'exercice. Le but, c'est d'investir tous ensemble pour quelque chose de propre, d'économique, de rationnel et de renouvelable, pour arriver à avancer dans cette thématique des économies d'énergie. Vous ne pouvez pas ne pas planifier ces choses-là ; on ne peut pas avancer un par un dans ce domaine. Quelqu'un a parlé de rénovation. On ne va pas les rendre obligatoires. On va simplement dire : « Vous voulez rénover dans ce quartier, il est logique de vous raccorder au chauffage à gaz qui est existant plutôt que de continuer à utiliser du mazout ».

Mais si la personne en question veut continuer à utiliser du mazout, elle continuera. Il y aura des facilités qui seront faites par contre si elle va dans le sens de la planification énergétique. Il y a une logique derrière tout cela. Comme l'a dit Mme Chevalley, je pense qu'il est urgent de bien faire. On nous parle d'un manque d'énergie pour dans vingt ans, il faut planifier maintenant. Gouverner, c'est prévoir !

**M. Vassilis Venizelos :** — Je voudrais revenir sur cette notion de planification directrice et sur l'exemple genevois puisque la planification directrice, en aménagement du territoire, n'est pas opposable aux tiers. Dans l'exemple genevois qui nous est donné,

on peut effectivement contraindre une commune à étudier l'opportunité de favoriser telle ou telle source d'énergie, mais ce n'est clairement pas opposable aux tiers. Je tiens à rassurer M. Surer qui s'est exprimé sur cet aspect. En ce qui concerne la nécessaire coordination entre les planifications énergétiques et l'aménagement du territoire, c'est une préoccupation de plus en plus importante dans l'ensemble des planifications territoriales. On parle souvent de la coordination entre la mobilité et l'urbanisation avec des réflexions nécessaires au développement de ces deux aspects dans les planifications territoriales. Je crois que l'énergie, avec les enjeux qui nous attendent ces prochaines années, mérite une place plus importante dans les planifications territoriales. On voit d'ailleurs dans le plan directeur cantonal vaudois ou dans le plan directeur cantonal genevois, mais aussi dans des directives de la Confédération, différentes pistes de réflexion pour assurer une meilleure coordination entre ces deux aspects. Je crois que la proposition de Mme Freymond Cantone va parfaitement dans ce sens et je vous invite à la soutenir.

**M. Philippe Vuillemin :** — Ce qui me dérange, c'est le renvoi immédiat au Conseil d'Etat. On ne peut pas, à la fois, avoir un discours œcuménique — « c'est un plan directeur mais on ne pourra pas toujours imposer ceci ou cela. Il faudra en parler ensemble » — et demander un renvoi direct au Conseil d'Etat. Une commission ne pourrait-elle pas faire le tour du problème ? Le consensus trouvé donnerait toute sa force à cette motion renvoyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat, en toute connaissance de cause. Si le renvoi en commission n'est pas admis, c'est que, quelque part, l'intention est bien de faire passer cette motion de façon brutale, sans discussion aucune, en s'imaginant que ça ira plus vite que si ça passait devant une commission. Mais cette commission peut se réunir en janvier ou en février ; le débat peut se faire au mois de mars. Qu'on ne vienne pas me dire que trois mois, c'est gênant. Dans cette commission, j'aurais peut-être des questions à poser. Dans une commune à majorité rose-verte-rouge depuis vingt ans, il y a des quartiers entiers, donc des milliers d'habitants, qui attendent le bon vouloir de cette commune pour obtenir un chauffage à distance. Je ne vois pas en quoi un plan directeur fait par la Commune de Lausanne changerait quelque chose puisqu'en l'espace de vingt ans, elle n'a pas su le faire toute seule. Si elle n'a pas pu le faire seule, c'est que la contrainte idéologique ne l'a pas aidée. Je suggère donc dans ce débat énergétique — qui m'intéresse aussi à titre personnel — que l'on fasse usage d'une commission du Grand Conseil. Nous sommes finalement ici pour débattre et pas pour se faire enfileur des projets à la hussarde !

**M. Jean-Yves Pidoux :** — Une brève réponse à notre collègue Philippe Vuillemin : si certains zones de Lausanne ne sont pas raccordées au chauffage à distance, c'est précisément parce qu'il existe un plan directeur du chauffage à distance à Lausanne.

**Le président :** — Merci, monsieur le député. Vous pourrez certainement poursuivre cette discussion au Conseil communal de Lausanne.

**Mme Claudine Wyssa :** — En effet, la question du concept énergétique est importante et tout ce débat autour de l'énergie également. Les concepts énergétiques se font déjà dans les communes mais, il faut tout de même constater que les besoins et les opportunités sont largement différents d'une commune à l'autre. J'aimerais soutenir la demande de renvoi en commission parce que, s'il faut admettre qu'une coordination est nécessaire, une planification probablement aussi. La question est de savoir jusqu'où on veut aller. Quelles sont les règles que l'on veut imposer, puisque l'on parle d'imposition ? Que va-t-on demander aux communes ? Sous quelle forme ? Avant de déposer une motion directement sur la table du Conseil d'Etat, je crois que ces questions doivent être évoquées et je vous encourage à voter le renvoi en commission.

**M. Philippe Martinet :** — Comme l'a dit M. Vuillemin, il faut dissocier le fait de passer en commission et la réflexion de fond, pour éviter aujourd'hui une crispation de type gauche-droite sur un objet de ce type. Il est important que chacun prenne la mesure de l'intérêt qu'il y a à développer notamment une mutualisation des coûts, au demeurant fort élevés lorsque l'on veut un système énergétique pour tout un quartier. Cela nécessite une pesée d'intérêts avec la vision à plus court terme qu'ont certains acteurs économiques. Je crois que, dans tous les partis, nous avons une velléité d'abaisser notre consommation d'énergie. Il faut trouver comment aborder le chemin et ne pas crispier les fronts dans une logique gauche-droite.

**Mme Isabelle Chevalley :** — Ce qui est sous-jacent dans cette proposition, c'est la notion d'écologie industrielle. L'écologie industrielle consiste à placer les industries non pas n'importe comment, mais en fonction des flux énergétiques qu'elles génèrent. Si une entreprise rejette de la chaleur, une autre pourrait en profiter énergétiquement, mais aussi financièrement. Cette seconde entreprise pourrait en effet racheter à bon marché la chaleur que la première rejetait jusqu'alors dans la nature. Pour pouvoir faire cela, il faut une planification énergétique du territoire. Ce ne sont pas les privés qui peuvent la mettre en place, c'est l'Etat. Si, en tant qu'entreprise, je viens m'installer dans la région du Chablais et que j'ai besoin de chaleur, comment puis-je savoir qu'une entreprise de la région en rejette ? C'est évidemment l'Etat qui peut me guider. Le meilleur exemple d'écologie industrielle qui existe, c'est celui de Kalundborg au Danemark où on trouve, autour d'une centrale à charbon — a priori quelque chose de polluant —, une raffinerie qui récupère les rejets de vapeur, une gypserie qui récupère les fumées et une pisciculture qui récupère l'eau de refroidissement, plus chaude. Aujourd'hui, cette centrale à charbon gagne plus d'argent à vendre sa vapeur, ses fumées et son eau de refroidissement qu'à vendre de l'électricité. C'est le concept d'écologie industrielle et ce concept ne peut être mis en place que par une planification énergétique. Monsieur Vuillemin, pourquoi faut-il renvoyer cette motion directement au Conseil d'Etat ? Je me déclare coupable, c'est moi qui l'ai suggéré à Mme Freymond Cantone qui voulait un renvoi en commission. Vu ma position dans la Commission cantonale de l'énergie, M. Pidoux en fait également partie, il pourra donc le confirmer — il y a urgence à aller de l'avant avec cette motion puisque, comme je vous l'ai dit, la consultation sur la LATC est terminée, elle devrait nous arriver durant l'année 2012. Vous parlez de trois mois pour le passage en commission ; c'est court en effet, mais ce n'est pas là que réside le problème. Il faudra plus d'une année pour que cela revienne jusqu'à nous, vous le savez très bien. A un moment, il faut faire un signe politique disant que la planification énergétique doit être une partie intégrante de l'aménagement du territoire ; ce n'est pas juste quelque chose d'annexe. Il ne faut pas voir le diable partout : il ne s'agit pas « d'enfiler des projets à la hussarde », il s'agit de vivre avec son temps, d'arrêter de gaspiller de l'énergie et d'optimiser la consommation énergétique pour les biens des privés et de l'Etat. Je vous encourage vraiment à renvoyer cette motion directement au Conseil d'Etat.

**M. Philippe Vuillemin :** — C'est à vous que je répondrai, monsieur le président. C'est dans un parfait silence et avec une parfaite considération que j'ai passé des heures à me préoccuper des déchets de la Commune de Romanel, problème qui, j'en conviens, était aussi probablement celui de son conseil communal. Je réagis toujours parce qu'à la Commune de Lausanne, ce sont des milliers d'habitants et quand M. Pidoux dit qu'il y a un plan directeur, je suis ravi de l'apprendre. Je réponds seulement que, dans l'éternel quartier défavorisé de Praz-Séchaud ou aux Boveresses — pour être un peu plus local, cela représente plus que la commune d'Aubonne — il y a des gens qui seraient ravis de

faire des économies avec un chauffage à distance. Les discours sur les précarisés et les actions pour les précarisés ne datent pas d'aujourd'hui. Les partis ont parfois des troubles de la mémoire que je connais dans d'autres situations et contre lesquelles je proteste.

**M. Guy-Philippe Bolay :** — J'aimerais répondre à Mme Chevalley. Si on se rappelle dans ce Grand Conseil du nombre de projets de centrales de chauffage à distance et du nombre de chauffages à bois que le canton a soutenus et tout l'argent qui a été perdu par notre canton, il ne faut pas se faire beaucoup d'illusion quant aux capacités technocratiques de notre Etat et de ses fonctionnaires. Je ne suis en revanche pas contre une réflexion et je pense que c'est dans cette direction qu'il faut aller. Nous ne sommes pas d'accord entre nous sur ce que nous entendons par la « force légale » que veut imposer Mme Freymond Cantone aux réflexions. Il est indispensable de définir ce que l'on veut dire par « force légale » et par « possibilité pour les communes d'imposer les réflexions qui sont faites dans une planification ». Il est également indispensable de discuter de ceci d'abord en commission, afin de pouvoir donner un signal clair aux personnes qui vont répondre à cette motion. Je vous encourage donc à renvoyer cet objet à une commission avant de le renvoyer au Conseil d'Etat.

**M. Frédéric Borloz :** — Je plaide effectivement pour le renvoi de cet objet en commission. Je ne vais pas refaire tout le débat, notamment celui sur l'écologie industrielle ; il y a des informations et des données erronées qui ont été dites tout à l'heure. Mme Chevalley elle-même qui est spécialiste en énergie — du moins, le dit-elle — s'est trompée dans sa définition de l'écologie industrielle. Elle a cependant raison avec l'exemple cité qui est un bon exemple de ce qui peut se faire en Europe dans ce domaine. Je pense que nous devons renvoyer cette motion en commission pour deux raisons : d'abord parce que, dans le canton, il y a des choses qui se font. La zone d'Aigle, dont je viens, est une zone pilote décrétée par le Service de l'économie. Avant d'imposer des choses, il serait intéressant de profiter des expériences et de voir ce qui se fait. Dans un deuxième temps, la LATC n'est peut-être pas la loi qu'il faut modifier pour essayer d'avancer dans ce domaine. Pour savoir quel angle est le plus judicieux pour faire évoluer les questions liées à l'environnement et à l'utilisation de l'énergie, une commission doit se réunir pour peser le pour et le contre et déterminer si cela concerne plutôt la loi sur l'énergie ou plutôt la LATC. Il y a peut-être aussi un angle plus intéressant à développer du côté de la loi sur l'appui au développement économique, par exemple des concepts d'écologie industrielle. Je pense qu'il faut renvoyer cette motion en commission pour avoir cette étape préliminaire de réflexion. Très sincèrement, madame Chevalley, le fait de renvoyer directement au Conseil d'Etat une motion ne veut pas dire qu'elle sera traitée plus rapidement : on ne va pas perdre une année en passant par une commission. J'ai pour ma part fait renvoyer par ce parlement une motion en 2004, elle n'a toujours pas été traitée par le Conseil d'Etat. Je ne crois pas qu'on gagnera beaucoup de temps en nous adressant directement au Conseil d'Etat, d'autant plus que la question est délicate et qu'elle soulève d'autres questions tout aussi délicates et qui nécessitent un passage en commission. A mon avis, le passage préalable en commission va peut-être même accélérer le mouvement plutôt que le contraire.

**M. Stéphane Montangero :** — Je voudrais tout d'abord dire à M. Bolay que je le laisse seul responsable des propos qu'il vient de tenir sur la fonction publique. Ensuite, j'aimerais dire qu'il s'agit ici de donner un signal politique clair. Il est évident qu'il y a un certain nombre de personnes qui veulent faire des avancées en matière d'économie d'énergie — des avancées concrètes et non pas de la sculpture sur nuage — et d'autres

qui veulent temporiser, attendre, voir venir. Non ! Nous devons maintenant avoir le courage d'avancer résolument et je vous encourage donc à renvoyer directement cette motion au Conseil d'Etat.

**Mme Fabienne Freymond Cantone** : — Il ne s'agit pas de faire passer cette motion « à la hussarde », ni de « crisper les fronts dans une logique gauche-droite ». Ce n'est d'ailleurs pas le cas, il s'agit de gens qui ont affaire avec l'énergie, qui voient qu'il faut penser notre territoire.

Oui, monsieur Borloz, c'est absolument la loi sur l'aménagement du territoire qu'il faut retoucher. Il s'agit d'une planification territoriale de l'énergie et c'est là qu'il faut planter le clou. Le problème avec un renvoi direct au Conseil d'Etat, c'est justement que le Service du développement territorial et les aménagistes du territoire n'ont pas encore pris conscience de l'importance de cette planification énergétique. C'est là que le bât blesse et c'est là qu'il faut agir.

Madame Wyssa, soyez sûre que c'est les communes qui ont la main. Le canton va donner des principes d'économie d'énergie, de production locale, etc., mais ce sont les communes et les associations de communes qui vont faire le travail et qui vont chercher ce qui est le plus bénéfique pour leurs citoyens et leurs entreprises. Je vous rappelle qu'au niveau des communes, il y aura une planification qui devra être acceptée démocratiquement par les citoyens — c'est l'idée de la motion — et après cela va remonter. Il y a tous les moyens démocratiques pour contrôler ou corriger ceci ou cela. Je vous rappelle que, lorsqu'une motion est renvoyée directement au Conseil d'Etat, il y a une introduction dans la loi sur l'aménagement du territoire. On peut en rediscuter après. Vous pouvez aussi en discuter en commission quand nous sera présentée la loi sur l'aménagement du territoire ce printemps.

La discussion est close.

**Le président** : — Si vous acceptez le renvoi en commission, il en sera fait ainsi. Si vous le refusez, nous voterons une deuxième fois sur la prise en considération.

Le vote sur le renvoi en commission est ouvert. Pour le renvoi en commission, vous votez oui ; pour le renvoi au Conseil d'Etat, vous votez non ; vous pouvez vous abstenir.

Le renvoi en commission, opposé à la prise en considération immédiate, est adopté par 70 voix contre 55.

**M. Stéphane Montangero** : — Afin de savoir qui veut avancer rapidement et qui ne le souhaite pas, je demande un vote nominal.

Cette demande est appuyée par plus de vingt membres.

**A l'appel nominal, le renvoi en commission, opposé à la prise en considération immédiate, est adopté par 72 voix contre 60.**

*Ont voté oui* : Jacques Ansermet, Frédéric Borloz, Christa Calpini, Gloria Capt, Christine Chevalley, Philippe Cornamusaz, Philippe Grobéty, Michel Desmeules, Elisabeth Delay, Olivier Feller, Martine Fiora-Guttman, Jean-François Cachin, Olivier Golaz, Pierre Grandjean, Frédéric Grognuz, Frédéric Haenni, Rémy Jaquier, Véronique Hurni, Daniel Mange, Serge Melly, Jacques Perrin, Philippe Reymond, Marc-Olivier Buffat, Laurent Chappuis, Jean-Luc Chollet, Claudine Dind, Philippe Ducommun, Claude-Eric Dufour, Catherine Roulet, Fabrice De Icco, Eric Züger, Michel Renaud, Filip Uffer, Guy-Philippe Bolay, Dominique Bonny, Albert Chapalay, Grégory Devaud, Jacques Haldy, Hans Rudolf Kappeler, Catherine Labouchère, Pierre-Alain Mercier,

Rémy Pache, François Payot, Gil Reichen, Philippe Vuillemin, Michel Rau, Elisabeth Ruey-Ray, Jean-Marie Surer, Jean-Jacques Truffer, Claudine Wyssa, Claude-Alain Voiblet, Jean-Robert Aebi, François Brélaz, Michaël Buffat, Marc-André Bory, Eric Sonnay, Pierre Volet, Laurent Wehrli, André Chatelain, Martial de Montmollin, Jacques Nicolet, Pierre Guignard, José Durussel, Michel Miéville, Philippe Modoux, Pierre-André Pernoud, Pierre-André Pidoux, Pierre-Yves Rapaz, Aliette Rey-Marion, Jean-Marc Sordet, Philippe Jobin, Pierre-Alain Favrod. (72)

*Ont voté non* : Anne Baehler Bech, Alexis Bally, Sandrine Bavaud, Susanne Jungclaus Delarze, Raphaël Mahaim, Philippe Martinet, Jean-Yves Pidoux, Isabelle Chevalley, Jaqueline Bottlang-Pittet, Jérôme Christen, Régis Courdesse, Jacques-André Haury, Verena Berseth Hadeg, Bernard Borel, Cesla Amarelle, Nicolas Rochat, François Cherix, Anne-Marie Depoisier, Fabienne Freymond Cantone, Pierre-André Gaille, Michèle Gay Vallotton, Florence Golaz, Nuria Gorrite, Jean Guignard, Catherine Aellen, Jean-Jacques Schilt, Olivier Kernen, Pascale Manzini, André Marendaz, Stéphanie Apothéloz, Nicolas Mattenberger, Roxanne Meyer, Stéphane Montangero, Claire Attinger Doepper, Philippe Randin, Roger Saugy, Jean Christophe Schwaab, Valérie Schwaar, Claude Schwab, Monique Weber-Jobé, Pierre Zwahlen, Fabienne Despot, Lucas Girardet, Jean-Marc Chollet, Olivier Epars, Yves Ferrari, Julien Glardon, Olivier Mayor, Béatrice Métraux, Jean-Michel Dolivo, Anne Papilloud, Christiane Jaquet-Berger, Mireille Aubert, Laurent Ballif, Sylvie Progin, Ginette Duvoisin, Jean-Michel Favez, Christiane Rithener, Alessandra Silauri, Vassilis Venizelos. (60)